



Direction des travaux publics et des transports
Office des eaux et des déchets
Entreprises et gestion des déchets

Reiterstrasse 11
3013 Berne
+41 31 633 38 11
info.awa@be.ch
www.be.ch/oed

Notice du 22 janvier 2025

Postes de reprise pour les déchets spéciaux provenant des ménages – inscription aux tournées de ramassage

GÉNÉRALITÉS

Objet

Le canton de Berne désigne des postes de reprise pour les déchets spéciaux en petites quantités produits par les ménages et veille à l'élimination de ces déchets (art. 13 LD). Sur mandat du canton, la société Schwendimann AG de Münchenbuchsee exploite et organise des tournées avec un véhicule de ramassage.

Cette notice présente les conditions-cadres s'appliquant aux postes de reprise pour les déchets spéciaux ménagers. Les pharmacies ou drogueries intéressées peuvent faire une demande d'inscription au service de ramassage.

OFFRE D'ÉLIMINATION

Postes de reprise : Pharmacies et drogueries disposant d'une autorisation d'exploiter officielle

Déchets collectés : Petites quantités de déchets spéciaux provenant des ménages :

- Médicaments périmés et objets piquants, coupants ou tranchants
- Instruments contenant du mercure
- Phytosanitaires (pesticides)
- Acides, détartrants
- Bases, eau de Javel
- Autres produits chimiques et toxiques
- Bombes aérosol
- Peintures, vernis
- Solvants
- Piles

Les déchets spéciaux doivent être triés par le poste de reprise et remis au service de ramassage regroupés selon la liste ci-dessus.

Pour stocker et transporter les déchets jusqu'au véhicule de ramassage, il est recommandé de les déposer dans des contenants solides (caisses en matière plastique, cartons stables p. ex.). Dans le véhicule, les déchets sont transbordés dans des contenants spécifiques. Les contenants vides sont rendus au poste de reprise.

Ne sont PAS collectés :

- Explosifs, armes et munitions (se renseigner auprès de la police du canton de Berne, tél. 031 638 60 60)
- Substances radioactives (se renseigner auprès de l'Office fédéral de la santé publique, tél. 058 462 96 14)
- Tubes fluorescents (point de vente ou point de collecte communal)
- Huiles usagées (point de collecte communal)

- Accumulateurs
- Ordures ménagères
- Déchets spéciaux d'origine industrielle ou artisanale (hôpitaux, homes, ateliers de peinture, etc.)

Élimination par :

Schwendimann AG
Abfallentsorgung + Transporte
Dammweg 53
3053 Münchenbuchsee
Tél. +41 31 868 06 80

L'entreprise organise les tournées de ramassage et fournit volontiers des renseignements complémentaires.



PRESCRIPTIONS ET DOCUMENTS D'INFORMATION EN VIGUEUR

- Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (loi sur la protection de l'environnement, LPE ; RS 814.01)
- Ordonnance du 4 décembre 2015 sur la limitation et l'élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, OLED ; RS 814.600)
- Ordonnance du 22 juin 2005 sur les mouvements de déchets (OMoD ; RS 814.610)
- Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 concernant les listes pour les mouvements de déchets (LMoD ; RS 814.610.1)
- Ordonnance du 18 mai 2005 sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (ORRChim ; RS 814.81)
- Ordonnance du 5 juin 2015 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ordonnance sur les produits chimiques, OChim ; RS 813.11)
- Loi cantonale du 18 juin 2003 sur les déchets (LD ; RSB 822.1)
- Ordonnance du 11 février 2004 sur les déchets (OD ; RSB 822.111)
- Directive CFST n° 6508 du 14 décembre 2006 relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST)
- Aide à l'exécution de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) relative aux mouvements de déchets spéciaux et d'autres déchets soumis à contrôle en Suisse
- Notice Exigences posées aux centres de collecte des déchets spéciaux provenant des ménages (OED)
- Liste de contrôle Exigences posées aux centres de collecte des déchets spéciaux provenant des ménages (OED)
- Guide pratique « Entreposage des matières dangereuses » (notice intercantonale établie en collaboration avec le Swiss Safety Center)

Informations complémentaires :

Office des eaux et des déchets OED
Section Déchets
Reiterstrasse 11
3013 Berne
Tél. 031 633 38 11
Courriel : info.awa@be.ch

Demande d'inscription au service de ramassage

Merci d'envoyer le formulaire rempli à l'Office des eaux et des déchets, section Déchets, Reiterstrasse 11, 3013 Berne (info.awa@be.ch).

→ Joindre une **copie** de l'autorisation officielle d'exploiter la droguerie/pharmacie

Numéro d'identification OMoD :

Adresse : Nom de l'entreprise* :
Rue/n°* :
NPA*/lieu* :
Courriel* :
Gestion des documents de suivi
Personne de contact* :
Tél.* :
Courriel* :
*champs obligatoires
Accès au site :
(informations utiles au chauffeur)

Heures d'ouverture :

Lundi de	à	/de	à
Mardi de	à	/de	à
Mercredi de	à	/de	à
Jeudi de	à	/de	à
Vendredi de	à	/de	à
Samedi de	à	/de	à

Jours de fermeture :

Remarques :

Le véhicule de ramassage des déchets spéciaux ménagers passe quatre fois par année aux postes de reprise, selon un plan de transport prédéfini. Les horaires de ramassage exacts sont confirmés une semaine avant la date prévue.

Déclaration :

Nous reprenons des déchets spéciaux provenant des ménages en tenant compte de la notice ci-jointe et ferons usage du service de ramassage mis à disposition par le canton de Berne.

Lieu :

Date :

Tampon et signature :